

al du 15 janvier 2014

Le 15 janvier 2014, le conseil municipal de la commune de BOURG, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Denis LEVRAUD, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : M LEVRAUD, MME JUNIN M MALLET, MME PAUTRIZEL, Mlle GRILLET, M. BEAULIEU, COUVIDAT, Mlle LARDIERE, MME EYNARD, MM MONGUILLON, MAGUIS, BAS, BENAUD, MMES VERGNE CARBONNIER, TEREZONI, BOUCHEREAU M. CAZAUBON

Absents excusés : MME LE MARCHAND procuration à M. BENAUD

Absents : M. TIENPONT

Mme JUNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2014

La séance est ouverte à 18 h 35

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11/12/2013
2. Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe
3. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2013

Madame PAUTRIZEL fait remarquer que concernant le point 2. Tarifs communaux - les tarifs inscrits après « Arrivée de Monsieur COUVIDAT » sont ceux de la bibliothèque. Elle demande pour quelle raison le compte rendu fait apparaître la question sur le tarif des pêcheurs après les tarifs de la bibliothèque. Monsieur le Maire rappelle que les débats sont retranscrits de façon chronologique. Madame LE MARCHAND a posé la question sur le tarif des pêcheurs après le vote des tarifs de la bibliothèque.

Arrivée de Mademoiselle LARDIERE à 18 h 40

2. Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de mutation de l'agent chargé, entre autres, de la comptabilité et de l'urbanisme (titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe) il a été nécessaire de faire un appel à candidature.

L'agent recruté étant titulaire du grade d'adjoint administratif de 2ème classe, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe. Il précise que cette création est indispensable l'agent muté et l'agent recruté n'ayant pas le même grade au sein du cadre d'emploi des adjoint administratif.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

al du 15 janvier 2014

- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
 - Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
 - Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 19 janvier 2014 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Monsieur MALLET fait remarquer qu'il est possible que la compétence urbanisme soit transférée à la CDC.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune est souveraine en ce qui concerne l'urbanisme et souligne le rôle de conseil auprès des administrés.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de DETR pour les travaux de mise aux normes de l'école primaire est déclaré complet par les services de la Préfecture.
- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 19 janvier 2014.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 27 janvier 2014, il sera proposé l'achat de 10 barnums pour en avoir 20 au total. Il précise que l'assurance rembourse 9 408 €, ce qui correspond au prix d'achat de 3 structures neuves. Il rappelle que lors de l'orage du 26 juillet 2013, 6 barnums ont été cassés, 1 a pu être remonté.
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un podologue et un ostéopathe qui sont à la recherche d'un local de 25 m² environ, accessible aux handicapés, pour installer leur activité. Ils souhaitent un loyer modéré. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'avertir s'ils ont connaissance d'une opportunité.
- Madame JUNIN indique que le bulletin municipal sera livré la semaine prochaine.
- Monsieur MALLET informe le Conseil Municipal que les travaux de la rue Victor Hugo sont terminés.

Il indique également les différentes modifications apportées au plan de circulation :

- Sens unique du lieu-dit Au Mas vers la VC N°3 de la parcelle AD429 jusqu'à la parcelle AD 149. Le sens de la circulation se fait dans le sens rue Flandre Dunkerque vers le CD 23 E 3. Il précise que la rue ne sera pas entièrement en sens unique pour permettre la livraison de gaz. Monsieur le Maire rappelle également qu'il s'agit de permettre la sécurité des enfants du lotissement Malbec.

- Sens unique rue Jeantet de la RD 669 à la rue Franklin. Madame JUNIN demande comment se feront les livraisons à la maison des vins. Monsieur MALLET répond qu'après concertation avec le Directeur du Syndicat Viticole, il a été convenu que les livraisons se

al du 15 janvier 2014

feraient en marche arrière. Monsieur LEVRAUD rappelle que le Syndicat viticole a déposé un permis de construire et qu'il manque actuellement de places de stationnement.

- Sens unique rue des Rosettes à la demande des riverains dans le sens rue Franklin cours de l'Abbaye.

- Madame PAUTRIZEL informe le Conseil Municipal que Monsieur Eric Dumont, Ecrivain, est disponible pour animer une deuxième soirée polar.

- Madame JUNIN informe le Conseil Municipal que rendez-vous a été pris avec Monsieur Yvan Grillet pour prendre connaissance des demandes d'appontements 2014.

- Monsieur MALLET informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de toiture de carnet de bord vont débuter.

- Mademoiselle LARDIERE indique au Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par un artiste aquarelliste qui pourrait donner des cours d'aquarelle les jeudis ou vendredis après-midi. Il est à la recherche d'un local pouvant accueillir 10 personnes environ. Monsieur le Maire soumet l'idée de mutualiser le local de Carnet de bord.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association de camping-caristes a demandé que 20 emplacements pour des camping-cars soient réservés un week-end de mars. Il a été répondu qu'une telle réservation n'est pas possible.

- Mademoiselle LARDIERE fait part de la demande d'une association de se domicilier en mairie de Bourg : avis favorable.

- Mademoiselle GRILLET indique qu'un miroir a été brisé à la CAMECEM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 105.

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

LEVRAUD Denis	
JUNIN Nathalie	
MALLET Jean	
PAUTRIZEL Elisabeth	
LE MARCHAND Marie	
GRILLET Christelle	
BEAULIEU Patrick	
COUVIDAT Philippe	
LARDIERE Frédérique	
EYNARD Christine	

MONGUILLON Hervé	
MAGUIS Guy	
BAS Daniel	
BENAUD Jean-Noël	
VERGNE CARBONNIER Marinette	
TIENPONT Nicolas	
TERENZONI Jacqueline	
BOUCHEREAU Marie-Noëlle	
CAZAUBON Jean-Michel	